

COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 31 octobre 2024 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	Présents : CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, BERNARD Arlette, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	
Nombre de Conseillers votants : 11	Excusés : BAILLE Laëtitia, BILLET Etienne, HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, TARION Sandrine.
Pouvoir : 3	Absent : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 24 octobre 2024	Secrétaire de séance : MAUPPIN Yoann

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2024-35 : Modification du tableau des emplois concernant la durée hebdomadaire de service pour les deux emplois au restaurant scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 29 août 2024,

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2024,

Monsieur le Maire explique que l'augmentation significative des effectifs de l'école Les Cerisiers nécessite la modification de la durée hebdomadaire de service pour les deux agents de service du restaurant scolaire. Il propose :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 11 heures 45 minutes par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 15 heures 06 minutes par semaine.
- De supprimer l'emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 17 heures 15 minutes par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 20 heures 16 minutes par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe 1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.

2024-36 : Avis sur l'ouverture en journée complète de deux dimanches en 2025 pour le Supermarché Auchan

Vu le Code du travail, notamment les articles L3132-26 et R3132-21,

Vu la demande de la direction du Supermarché Auchan situé à Montceaux demandant l'ouverture en 2025, de deux dimanches en journée complète, le 21 décembre 2025 et 28 décembre 2025.

Considérant que la décision du maire est prise après avis du Conseil Municipal,

Considérant que l'avis de la Communauté de Communes Val de Saône Centre n'est pas demandé lorsque le nombre de dimanche n'excède pas cinq par an,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et deux contre (DAVIDIAN Philippe et HINSCHBERGER Francine) :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'ouverture en 2025 de deux dimanches en journée complète du Supermarché Auchan.

2024-37 : Convention entre la Commune et le Centre Social La Passerelle pour l'organisation du festival Rêves de Cirque

Le Conseil Municipal est informé que le Centre Social La Passerelle de Châtillon sur Chalaronne organise le festival Rêves de Cirque qui aura lieu entre le 6 et le 22 juin 2025.

Il est proposé d'accueillir ce festival à Montceaux le 13 juin 2025 ; la participation financière de la commune au coût des cachets artistiques soit 1 000 € par spectacle payant.

Une convention de Co-organisation doit être conclue entre la Commune et Le Centre Social la Passerelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accueillir le festival Rêves de Cirque le 13 juin 2025.
- **APPROUVE** la convention de Co-organisation qui sera conclue entre la Commune de Montceaux et le Centre Social La Passerelle.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

2024-38 : Modification du tarif de vente du livre de mémoire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de modifier par délibération :

- le tarif de vente du livre de mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de vente du livre de mémoire comme suit :
↳ 10 euros

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2023.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal présenté par Monsieur Rémy GUILLOT.

Commémoration du 11 novembre 2024

La cérémonie aura lieu à 11h00 au cimetière avec dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente. Les enfants de l'école Les Cerisiers seront conviés à la commémoration.

Décoration de Noël 2024

Arlette Bernard et Dominique Martin proposent que la commission Cadre de Vie se réunisse pour faire les décorations de Noël. La commission se réunira au mois de novembre pour échanger sur ce sujet.

Arrivée d'un nouvel agent pour le périscolaire

Philippe Davidian informe le Conseil Municipal que Mme Malet Brigitte vient renforcer l'équipe du périscolaire suite au départ de M. Boyé Logann. Elle interviendra pendant le temps de midi et le temps de la garderie pour surveiller les enfants.

Livraison des chaises pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que les 150 nouvelles chaises pour la salle polyvalente ont été livrées ainsi que deux chariots qui permettront de les stocker et de les manipuler de manière optimale. Il propose de conserver 50 chaises anciennes pour la commune, les autres seront entreposées à l'Aire de Loisirs.

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

- Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé de droit.

Compte-rendu du conseil communautaire du mois de septembre 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du mois de septembre 2024 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Une remarque est faite sur l'attribution d'une subvention pour la Volaille de Bresse.

Compte rendu des commissions

ECLAIRAGE PUBLIC

Dominique Martin expose à l'assemblée délibérante qu'une réunion aura lieu avec le SIEA le mardi 05 novembre 2024 pour faire un diagnostic du parc de la commune pour le passage en LED. Une réunion aura lieu également le mercredi 13 novembre 2024 pour l'aménagement au lieu-dit les 7 chemins. A partir du 1^{er} janvier 2025, le fournisseur officiel pour l'électricité pour la commune sera OCTOPUS.

CIMETIERE

Rémy Guillot informe l'assemblée délibérante que les cailloux du Jardin du Souvenir ont été nettoyés.

URBANISME

La vidéoprotection a été mise en route au cimetière. Le Maire et la 1^{ère} Adjointe ont été formés pour visionner les images de la vidéosurveillance.

La commission s'est réunie pour instruire les déclarations préalables, l'une d'entre elle a été confiée au service ADS de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

COMMUNICATION

Nelly Thomassin informe que le bulletin municipal est en bonne voie. Le Bon à Tirer sera transmis semaine 47. Une réunion de la commission est prévue le mercredi 13 novembre 2024. Un cahier central élaboré par UTOPIA a été ajouté dans le bulletin municipal. La réalisation du bulletin sera confiée à DG PROMO. La commission travaille sur la réalisation d'une vidéo de la commune par un drone qui serait mise sur le site internet.

BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRE

Le conseil d'école aura lieu le jeudi 07 novembre 2024.

Une collecte de petits appareils électriques aura lieu à l'école du 04 au 08 novembre 2024.

Les panneaux photovoltaïques ont tous été posés. La commune est en attente du Consuel.
Les volets de la boulangerie ont également été installés.

La commission étudie l'acquisition d'un vidéo projecteur pour la salle polyvalente pour le budget 2025. Des devis ont été demandés.

QUESTIONS DIVERSES

- Patricia Chmara explique à l'assemblée délibérante que la situation financière du Département de l'Ain pour 2025 va être compliquée comme pour tous les départements de France. A savoir que 85 % des dépenses sont incompressibles, que le Département ne reçoit en recettes que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ce sont les impôts que l'acheteur doit payer au moment d'acquérir une maison ou un appartement ancien. Ils sont constitutifs des frais de notaire. Si l'État met en place ce qu'il a annoncé, une perte supplémentaire de 18 millions d'euros est à prévoir pour le Département.
- Jean-Claude Deschizeaux informe que l'AMF propose des formations à destination des élus.
- L'équipe de foot de l'Association Guéreins Genouilleux Montceaux a fait une belle performance lors du Championnat de France.
- La commune s'est inscrite pour l'opération du broyage des sapins de Noël organisé par le Smidom Veyle Saône. Une communication sera faite auprès des administrés.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu avec Philippe Davidian les parents avec leurs enfants qui avaient retourné les dalles de l'aire de jeux. Un versement de 200 € a été demandé pour le CCAS.
- Pour l'affaire Garnier/Boisson, un bornage aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 en présence du géomètre, de la commune et des propriétaires.
- La mise en séparatif des réseaux d'assainissement est terminée pour le lotissement GALAXY. Le lotisseur pourra terminer les travaux pour la fin de l'année 2024.
- La réfection de la chaussée traversant le village par le Département est en projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt d'heures et vingt-cinq minutes.

Le secrétaire de séance,

Yoann MAUPPIN

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

